



EDITORIAL DU MAIRE

Nous avons voté le 1<sup>er</sup> Avril 2022 le budget de la commune.

Il s'inscrit dans la continuité de notre rigueur financière et traduit en nouveaux projets concrets le programme présenté aux électeurs en 2020.

Ce budget a été construit sans augmentation des taxes communales au niveau des impôts. Dans le même sens de rigueur budgétaire, il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur le budget principal.

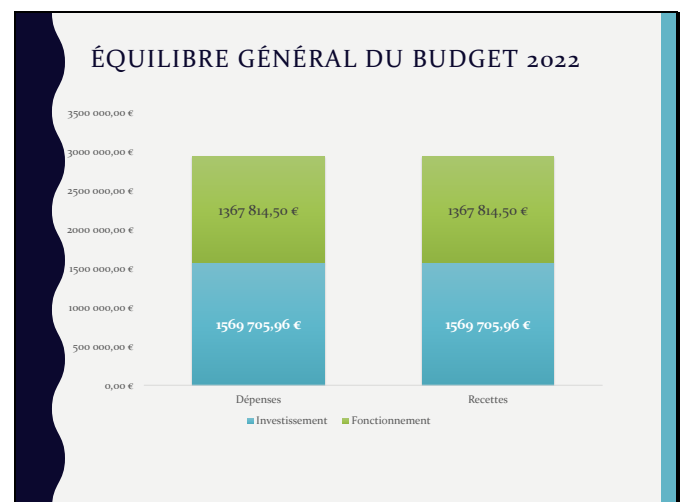
Le recours à l'emprunt, via les durées et les taux avantageux de la Banque des Territoires, est prévu dans le budget Eau et Assainissement, pour financer la nouvelle station d'épuration (après subventions). De nombreuses demandes de subventions ont été soumises. Une demande est déjà acceptée par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 220.000 € et une prévision a été actée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 686.000 €.

Dans le cadre de l'investissement, voici un résumé des principaux projets de ce budget 2022 :

- La budgétisation d'aide aux mobilités électriques pour éviter l'accroissement de véhicules à 4 roues sur l'île (voir article « Mobilités » dans ce bulletin),
- Des travaux de réfection de la toiture de Ker Anna et la création d'un nouveau caveau communal vers l'ossuaire,
- L'achat de nouvelles illuminations pour les fêtes de fin d'année,

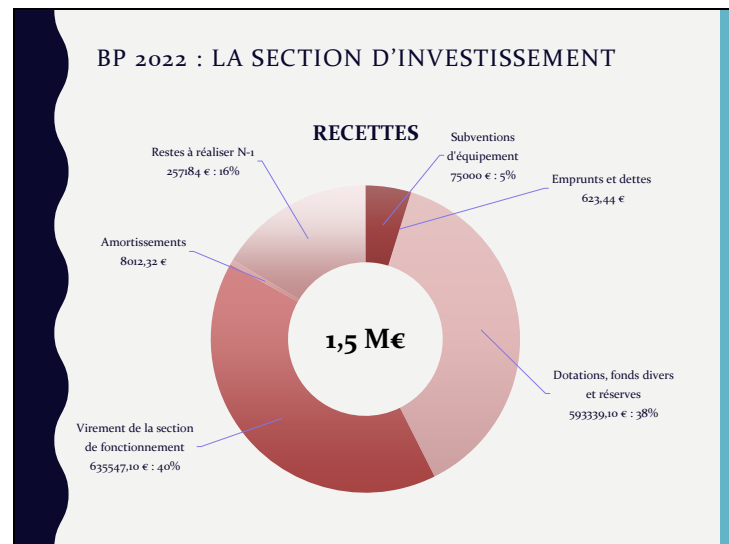
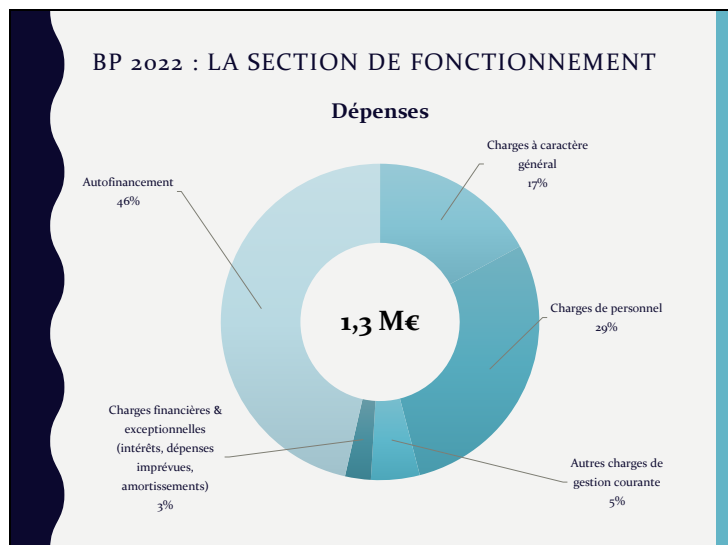
- Une première phase de reboisement de l'île, notamment la pinède dont de nombreux arbres doivent être remplacés,
- L'achat d'un véhicule électrique pour les Services Techniques qui sera aussi mis à disposition des habitants pour des transports internes à l'île (vers la déchetterie par exemple),
- La création d'un fond important de réserve foncière pour les travaux de construction de logement locatifs pour les jeunes familles sur le terrain du Vénoc acheté par la Mairie en 2021.

Par ailleurs, le montant des subventions aux associations a été globalement maintenu et sera attribué avant l'été.



En résumé : un budget qui donne la priorité à la création de logements pour les jeunes familles, qui prépare aux transitions écologiques, qui assure l'entretien de notre patrimoine et qui préserve les équilibres financiers de la commune (dont les ratios sont très bien positionnés par

rapport aux communes de même taille) ... sans augmentation des impôts locaux.



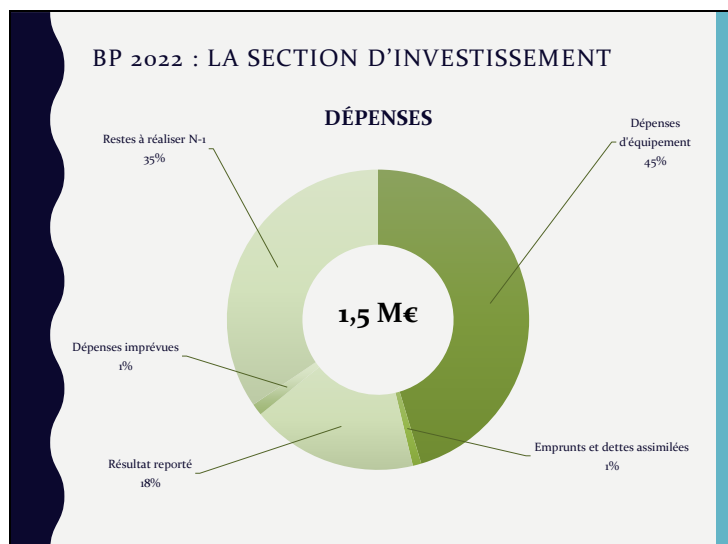
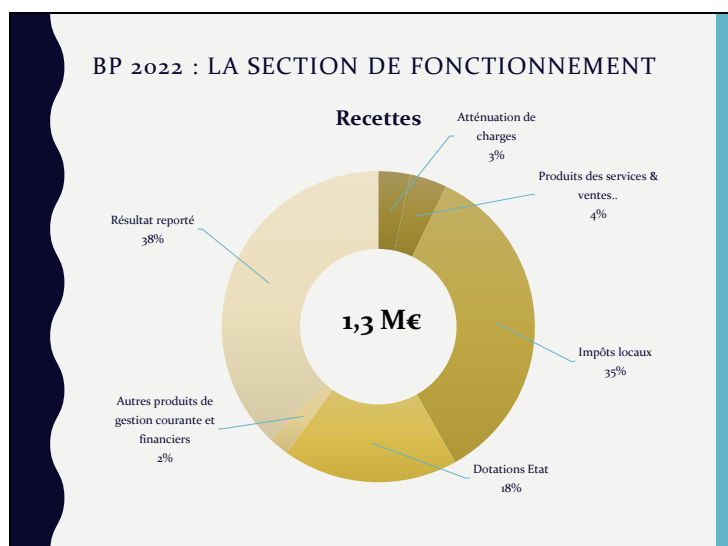
**MOBILITES SUR L'ILE**

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2022, la municipalité a acté un certain nombre de décisions budgétaires pour de nouvelles initiatives visant à éviter l'accroissement des véhicules 4 roues sur l'île (en dehors - bien sûr - des véhicules à usage professionnel), mais aussi inciter au recours aux mobilités décarbonées, donc largement électriques, sur l'île.



Voici les principales initiatives envisagées dont la mise en œuvre et les conditions seront présentées aux habitants avant la fin du mois de Mai très probablement :

- Subvention pour les personnes âgées ayant recours au « taxi » pour leurs trajets internes sur l'île (hors trajet vers le débarcadère),
- Subvention pour l'achat d'un vélo ou scooter ou 3 roues (triporteur, ...) électrique,
- Achat par la commune d'un petit véhicule technique électrique qui servira aux Services Techniques de la Mairie le matin, et pourra aussi être utilisé par les habitants l'après-midi et le samedi sous des conditions à finaliser prochainement,
- Règlementation du stationnement sur l'île aux Moutons mais aussi en certains axes et points de la commune. Les options sont en cours de validation avec la gendarmerie,
- Une communication importante à destination de tous, et notamment des résidences secondaires, pour inciter à la



réduction de la circulation pendant la période d'été notamment. Un suivi spécifique sera mis en place.

L'ensemble de ces propositions détaillées sera présenté aux habitants dans le cadre d'une réunion publique de concertation, et fera l'objet d'un bulletin municipal spécial au début du mois de Juin.

Les mesures envisagées resteront expérimentales pour l'année 2022. Un bilan sera fait début 2023 pour décider des éléments à ajuster, supprimer ou durcir si nécessaire, comme la loi permet désormais aux Maires des îles mono-communales de le faire.

#### TRAVAUX DANS VOS PROPRIETES : NOUBLIEZ PAS LA DECLARATION PREALABLE !



Le territoire de l'île de Batz est dans son ensemble considéré comme un « site inscrit » par les Bâtiments de France et l'Etat. Tout aussi important, un périmètre de 500 mètres est établi autour de la chapelle St Anne

et du phare qui sont **Classés Monuments Historiques** et par ce fait nécessitant une autorisation explicite et signée par l'Architecte de Bâtiments de France pour tous travaux. Cela crée des contraintes légales qui doivent être respectées.

Nous observons encore trop de travaux démarrés, voire terminés, par des propriétaires **SANS AUCUNE DECLARATION PREALABLE** C'est illégal et sanctionné par le code de l'urbanisme par une amende d'un montant minimum de 1.200€.

De façon générale, toute modification de la nature des clôtures de votre propriété (hauteur de mur, couleur d'enduit, changement de haie en pierres ou briques, ...), toute modification des entrées (création, élargissement, réduction, modification d'un portail, ...) et toute modification de l'aspect extérieur de vos maisons et bâtiments (ravalement avec ou sans changement de couleur, pose de nouveaux velux, changement d'ouvertures, changement de la nature des volets ou portes extérieurs, ...) nécessitent une Déclaration Préalable. Cette Déclaration Préalable sera revue par l'Architecte des Bâtiments de France, le service Urbanisme de Haut-Léon Communauté puis signée par le Maire. Le délai d'instruction est de maximum 2 mois après le dépôt de la Déclaration Préalable.

En 2021, 50 Déclarations Préalables de travaux ont été déposées en Mairie.

Il en va de même pour toute demande d'agrandissement ou création de surfaces au sol bâties, dès le premier mètre carré et jusqu'à vingt mètres carrés (abri de jardin, petite extension, ...).



Au-delà de vingt mètres carrés, il est nécessaire de déposer une demande de Permis de Construire

**Nous comptons sur la civilité de tous pour mieux respecter ces règles, qui sont les mêmes sur l'Île de Batz comme dans toutes les autres communes de France.**

#### INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE L'ÎLE-DE-BATZ



Les zones humides sont des espaces riches en biodiversité qui génèrent de nombreux services environnementaux (épuration des eaux, zones tampon face aux inondations..).

Ces milieux protégés par une réglementation (européenne et nationale) nécessitent la réalisation d'un inventaire.

L'inventaire des zones humides de l'Île de Batz sera réalisé ce printemps par des spécialistes (techniciens du Syndicat de l'Horn et du Pays de Morlaix\*). Suite à cet inventaire, les cartes seront disponibles pour consultation en mairie pendant un mois.

Ne soyez pas surpris si ces « visiteurs du SAGE » sont amenés à pénétrer sur certaines de vos parcelles. Cet inventaire est obligatoire dans le cadre de la mise en œuvre du PLU intercommunal du Haut-Léon Communauté.

*\* en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Léon-Trégor.*

VIE ASSOCIATIVE : 19 SUR 20

A l'invitation du Maire et du Conseil Municipal, les 20 associations de l'île ont été conviées à un moment d'échange, de réflexion et de planification des activités pour l'année 2022. Sur les 20 associations invitées, 19 étaient présentes ce vendredi 8 Avril 2022 et la 20<sup>ème</sup> était excusée.



Le Maire, en présence de plusieurs élus municipaux, a tout d'abord insisté sur la richesse que représente ces associations pour notre commune, pour notre vie à l'année sur l'île. Il a aussi insisté sur le fait que la municipalité et les élus étaient là pour les aider. Bien sûr à travers les subventions, mais aussi le support logistique, l'accompagnement de projets exceptionnels.

Enfin, le Maire a insisté sur la nécessité de bien se coordonner mais aussi de beaucoup s'entraider. Certaines manifestations, qui doivent mobiliser beaucoup de bénévoles de l'île, ne peuvent se faire qu'à travers une solidarité entre toutes les associations.

Chaque association a eu l'occasion de présenter son activité, ses projets pour 2022 et aussi de mieux comprendre les actions de toutes les associations présentes.

Un verre de l'amitié offert par la Municipalité a permis de clore cette réunion riche en échanges et nombre de participants ont fait part de leur satisfaction et de la qualité des échanges.

Le programme de cette année 2022 s'annonce riche en activités, manifestations, ... plus de détails à venir dans les prochains numéros de notre bulletin municipal.

ELECTION PRESIDENTIELLE : A L'ECOLE DE L'ILE DE BATZ AUSSI !

A la suite d'une excellente initiative d'éducation civique de nos professeurs des écoles, le contexte important des élections présidentielles a permis aux enfants de l'île de se prêter au

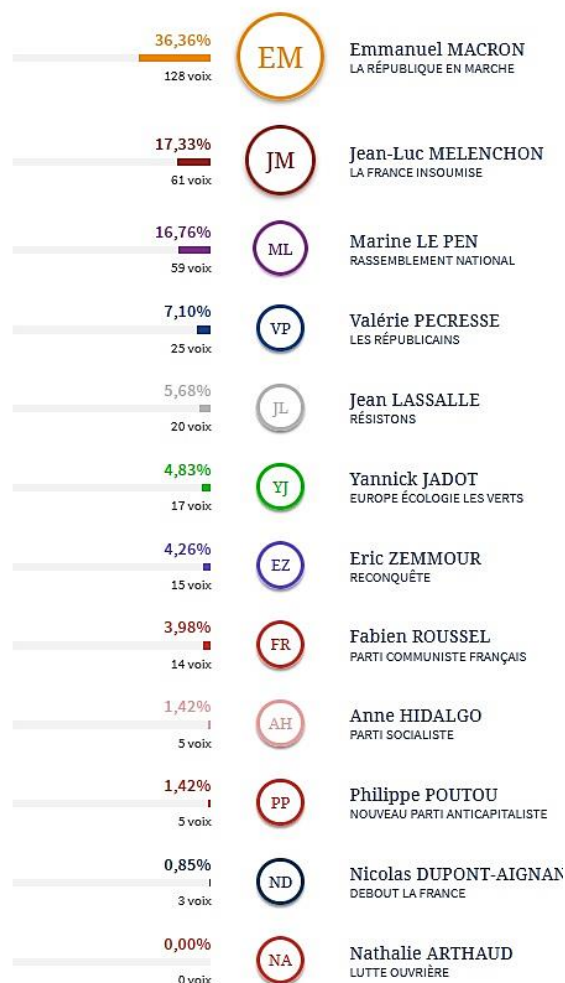
jeu des candidatures et des programmes, et finalement voter pour... les candidats en lice.

Un bel et amusant exercice d'apprentissage de la démocratie... et si le/la candidat(e) élu(e) devenait un jour notre futur(e) Président(e) 😊 ?



RESULTATS ELECTION PRESIDENTIELLE ILE-DE-BATZ

Résultats du premier tour



Participation	77,32 % (358)
Abstention	22,68 % (105)
Blancs	1,40 % (5)
Nuls	0,28 % (1)

Résultats du second tour



Participation	75,32 % (348)
Abstention	24,68 % (114)
Blancs	6,90 % (24)
Nuls	2,01 % (7)

SI HITCHCOCK AVAIT ETE FEMINISTE ...



A l'initiative du photographe Sacha Goldberger, amoureux de l'île de Batz, un projet photographique important et original va se dérouler sur notre île entre le 1<sup>er</sup> Mai et le 6 Mai 2022.

Entouré d'une quinzaine d'actrices et acteurs, maquilleurs, metteurs en scène, ... Sacha Goldberger va réaliser en différents endroits de l'île des photos inspirées des plus célèbres films d'Alfred Hitchcock (plus d'une vingtaine), en collaboration avec les services de la commune.

En collaboration avec le photographe, la municipalité envisage la création temporaire d'un « itinéraire Hitchcock » pour baliser les prises de photos lors d'une période qui restera à définir. Également, l'association 7<sup>ème</sup> Batz'Art prévoit une programmation de certains de ces célèbres films durant l'été.

Une exposition sera ensuite organisée dans le hall de la médiathèque.



Une intrigue digne des films à suspense d'Hitchcock où les rôles s'inversent entre femmes et hommes ... A suivre

Dici là, entre le 1<sup>er</sup> et le 6 Mai, ne soyez pas surpris de voir ces équipes de photographes et acteurs qui seront en différents points de l'île pour la préparation et les prises de photos ... Tôt le matin, dans la journée, ou au crépuscule ....

VOITURES ET VEHICULES 4 ROUES : CONTROLE TECHNIQUE OBLIGATOIRE



Comme sur l'ensemble du territoire français, les véhicules circulant sur l'île de Batz doivent faire l'objet d'un contrôle technique dont la périodicité peut varier suivant la nature du véhicule. Il est typiquement nécessaire tous les 2 ans pour une voiture.

Sans ce contrôle, votre responsabilité personnelle et les dégâts causés à des tiers seront engagés. Votre assurance ne vous couvre plus.

La gendarmerie est aussi susceptible de vous contrôler à tout moment lors de son passage sur l'île et de verbaliser si votre Contrôle Technique n'est plus à jour.

La barge a établi un tarif spécifique de 43€ pour vous permettre d'amener votre véhicule et de le ramener (après validation du Contrôle Technique positif).



BP 6, Pors Kernoc 29253 Ile de Batz  
E-mail: [contact@transportdefret.fr](mailto:contact@transportdefret.fr)  
Téléphone: 02 98 61 75 40  
Fax: 02 98 61 74 43

## JARDINAGE &amp; BRICOLAGE



Extrait de l'arrêté préfectoral n°96-3000 du 20/12/96 Relatif à la lutte contre le bruit

Article 5 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que notamment, tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 19 H 30,
- les samedis de 9 H 00 à 19 H 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 H 00 à 12 H 00.

## UN NOUVEAU SERVICE PARAMEDICAL

**KINESITHEPEUTE**

Le lundi après-midi sur rendez-vous  
M. LE GOFF Quentin au 07 88 44 97 06

## DECHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 h 30 à 17 h 30  
Samedi 13 h 30 à 16 h 30

## ORDURES MENAGERES

Ramassage tous les lundis  
Renseignements au 02 98 69 10 44

## ÉTAT CIVIL



## DECES

2022

⌘ SEITÉ Guillaume le 8 janvier 2022 à l'âge de 85 ans

⌘ BLOCH veuve PONCHELET Françoise le 23 février 2022 à l'âge de 81 ans

⌘ MORVAN Pierre le 1<sup>er</sup> avril 2022 à l'âge de 94 ans

⌘ MALGORN Ronan le 10 avril 2022 à l'âge de 57 ans

## INFORMATIONS PRATIQUES

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Le secrétariat de mairie est ouvert au public lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h

Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel :

[mairie.iledebatz@orange.fr](mailto:mairie.iledebatz@orange.fr)

Site Internet : [www.iledebatz.com](http://www.iledebatz.com)

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »


## PERMANENCE DU MAIRE POUR LES HABITANTS

Le Maire tient une permanence en Mairie tous les samedis sur rendez-vous.


Veillez prendre contact avec le secrétariat de mairie :

- Par email : [mairie.iledebatz@orange.fr](mailto:mairie.iledebatz@orange.fr)
- Par téléphone : 02 98 61 77 76

En cas d'urgence, les services de la Mairie pourront communiquer le numéro de portable du Maire.



Direction départementale des  
Finances publiques du Finistère



Impôts - déclaration des revenus 2022 - Mairie de l'Île de Batz

Pour aider les usagers à remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu, la Direction départementale des finances publiques du Finistère organisera un accueil fiscal exclusivement sur rendez-vous au sein de la mairie de l'Île de Batz :

mardi 10 mai de 14h00 à 17h00.

Un agent des finances publiques sera disponible par **visioconférence** depuis le continent pour répondre aux questions des usagers.

Réception uniquement sur rendez-vous  
Renseignements auprès de l'accueil  
de la mairie de l'Île de Batz